



# SMIRTOM

du Plateau Picard Nord

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD

### SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'An Deux Mil vingt, le vingt et un septembre, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à TALMAS, en la Salle Socio-culturelle.

Monsieur DELATTRE Guy, en tant que doyen préside l'assemblée, déclare la séance ouverte et fait l'appel nominal de tous les délégués.

#### Etaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :** AVISSE Frédéric (2 voix), BAZIN Joël (1 voix), BERNARD Philippe (2 voix), BLOCKLET Patrick (3 voix), BOTTE Martine (3 voix), BOUVET Thierry (3 voix), CANTRELLE Etienne (1 voix), CARON Daniel (3 voix), CRAMPON Laurent (2 voix), DELACHAMBRE David (1 voix), DELANNOY Guy (1 voix), DELATTRE Guy (1 voix), DESPLANQUE Régis (1 voix), DIMOFF Claude (2 voix), DOUAY Yves (1 voix), DUBREUIL Thierry (pouvoir à ROUSSEL Ernest) (1 voix), DUFETEL Bernard (pouvoir à MAGNIER Jean-Michel) (1 voix), DUFOSSE Dominique (3 voix), DUHAUTOY Michel (3 voix), DURAND Daniel (1 voix), DURAND Jean-Paul (2 voix), DURIEUX François (4 voix), FEUTREL Olivier (1 voix), GLADYSZ Jacky (2 voix), GREF Evelyne (4 voix), KMIÉC Franck (2 voix), LABOULAIS Pascal (1 voix), LANNOY Samuel (pouvoir à PIOT Pascal) (3 voix), LOUETTE Jocelyn (3 voix), MAGNIER Jean-Michel (1 voix), MARCHAND Annie (2 voix), MARECHAL Emmanuel (pouvoir à ROUSSEL Eric) (3 voix), MASSET Jacques (2 voix), MAT Nadia (1 voix), MICHEL Alain (3 voix), MODESTE Yves (2 voix), PATTE Didier (4 voix), PECOURT Florent (3 voix), PENET-CARON Catherine (3 voix), PETIT François (3 voix), PIOT Pascal (10 voix), PLAISANT Philippe (2 voix), ROUGEGREZ Fortuné (2 voix), ROUSSEAU Clémence (3 voix), ROUSSEL Eric (3 voix), ROUSSEL Ernest (1 voix), SEPTIER Didier (1 voix), THUILLIER Bernard (5 voix), VANCRAEYNEST Armand (2 voix),

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS :** CAUVET Jean-Louis (1 voix), DECRY Alexandre (1 voix), DESBUREAUX Alain (2 voix), DOUCHET Arnaud (3 voix), DUFRESNE Chantal (1 voix), GOMES Stéphane (3 voix), HENQUENET Sébastien (1 voix), PLAQUET Frédéric (1 voix), TASSENCOURT Hubert (1 voix),

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :**

BELLAREDJ Philippe (1 voix), BOULARD Joël (1 voix), BOULLET Dominique (1 voix), CARLE Jean-Pierre (8 voix), CARPENTIER Philippe (1 voix), COLOMBEL Stéphane (1 voix), GACQUER Patrick (5 voix), MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix), MARECHAL Nicolas (5 voix), MAUGER Philippe (1 voix), OLIVIER Eric (3 voix) (pouvoir à CARLE Jean-Pierre), PARMENTIER Vincent (7 voix), WALIGORA Jean-Luc (1 voix)

#### Etaient absents ou excusés :

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :**

BOUCHEZ Jean-Louis (3 voix), BOUGENIERE Jean-Christophe (3 voix), DERAMECOURT Jean (1 voix), DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix), DOCHY Vincent (3 voix), JONCQUET Bertrand (3 voix), LAVOINE Cyril (2 voix),

LECOMTE Romain (2 voix), L'HERMITE Joël (3 voix), MACIOW Philippe (2 voix), MICHILSEN Jean-Paul (1 voix), MUNIER Dominique (2 voix), PETIT Dany (1 voix), PETIT Ludovic (1 voix), ROUSSEL Frédéric (1 voix), VASSEUR Gianni (1 voix)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME** : POISSON Marcel (2 voix),

Monsieur BLOCKLET Patrick a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Nombre de délégués en exercice : 88  
Nombre de voix : 197  
Présents : 65  
Procurations : 5  
Ayant pris part au vote : 70  
Nombre de voix : 165

Le Quorum est atteint.

Avant de procéder aux différentes élections, Monsieur DELATTRE Guy propose que l'on désigne 2 assesseurs.

Madame Clémence ROUSSEAU et Monsieur Nicolas MARECHAL sont désignés assesseurs.

Monsieur le Président de séance propose ensuite de passer à l'élection du Président du Syndicat, conformément à l'ordre du jour et aux statuts. Il demande aux candidats de se déclarer, et propose que chacun se présente, sans débat avec l'assemblée.

## A - LES ELECTIONS

Le déroulement des élections se fait par voie électronique (matériel : I-PERICLES), chaque délégué a reçu un boîtier électronique ainsi que la liste des 88 délégués (chacun ayant un numéro) formant le Comité Syndical afin de procéder aux élections des membres du Bureau.

A la demande de l'un des assesseurs, les délégués sont invités à voter à l'aide de leur boîtier électronique.

Après chaque vote, les résultats sont immédiatement communiqués à l'assemblée.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### ELECTION DU PRESIDENT

Un candidat se déclare : Monsieur DURIEUX François

Il est procédé à l'élection du Président.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de voix des membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2 voix
Nombre des voix des votants	163 voix
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre en voix de votes blancs	8 voix
Nombre en voix de suffrages exprimés	155 voix
Majorité absolue	79 voix

Ont obtenu :

- DOUCHET Arnaud 1 voix
- DURIEUX François 147 voix
- MAUGER Philippe 1 voix
- PETIT Dany 4 voix
- THUILLER Bernard 2 voix

Monsieur DURIEUX François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a immédiatement pris ses fonctions.

## DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Sous la Présidence de Monsieur DURIEUX François élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il est rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Monsieur le Président, propose de créer cinq postes de Vice-Présidents afin de poursuivre le travail qui a été commencé sur l'ensemble du territoire et de fixer à 15 le nombre des autres membres du Bureau.

Le Comité Syndical a entériné la demande du Président et a donc fixé à :

- Cinq le nombre de Vice-Présidents
- Quinze le nombre des autres membres du Bureau

### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

*Il est demandé une suspension de séance.*

*La séance est suspendue par les assesseurs à 19 h 40.*

*La séance est reprise à la demande des assesseurs à 19 h 50*

Selon les mêmes règles que pour l'élection du Président, Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Un candidat se déclare : Monsieur MAGNIER Jean-Michel

Il est procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de voix des membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3 voix
Nombre des voix des votants	162 voix
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre en voix de votes blancs	30 voix
Nombre en voix de suffrages exprimés	132 voix
Majorité absolue	67 voix

Ont obtenu :

- MAGNIER Jean-Michel      124 voix
- PETIT Dany                      3 voix
- PIOT Pascal                      2 voix
- THUILLIER Bernard            3 voix

Monsieur MAGNIER Jean-Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président et a immédiatement pris ses fonctions.

### ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Selon les mêmes règles que pour l'élection du Président, Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Un candidat se déclare : Monsieur PLAISANT Philippe

Il est procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de voix des membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3 voix
Nombre des voix des votants	162 voix
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre en voix de votes blancs	16 voix
Nombre en voix de suffrages exprimés	146 voix
Majorité absolue	74 voix

Ont obtenu :

- MASSET Jacques 2 voix
- PETIT Dany 4 voix
- PLAISANT Philippe 140 voix

Monsieur PLAISANT Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président et a immédiatement pris ses fonctions.

#### ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Selon les mêmes règles que pour l'élection du Président, Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 3ème Vice-Président.

Un candidat se déclare : Monsieur CARLE Jean-Pierre

Il est procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de voix des membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2 voix
Nombre des voix des votants	163 voix
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre en voix de votes blancs	2 voix
Nombre en voix de suffrages exprimés	161 voix
Majorité absolue	82 voix

Ont obtenu :

- CARLE Jean-Pierre 156 voix
- PETIT Dany 2 voix
- SEPTIER Didier 3 voix

Monsieur CARLE Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-Président et a immédiatement pris ses fonctions.

#### ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Selon les mêmes règles que pour l'élection du Président, Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Deux candidats se déclarent :

- Monsieur PIOT Pascal
- Monsieur THUILLIER Bernard

Il est procédé à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de voix des membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3 voix
Nombre des voix des votants	162 voix
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre en voix de votes blancs	18 voix
Nombre en voix de suffrages exprimés	144 voix
Majorité absolue	73 voix

Ont obtenu :

- BELLAREDJ Philippe 1 voix
- PETIT Dany 2 voix
- PIOT Pascal 89 voix
- THUILLIER Bernard 52 voix

Monsieur PIOT Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président et a immédiatement pris ses fonctions.

## ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Selon les mêmes règles que pour l'élection du Président, Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 5ème Vice-Président.

Deux candidats se déclarent :

- Monsieur DOUCHET Arnaud
- Monsieur GOMES Stéphane

Il est procédé à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de voix des membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0 voix
Nombre des voix des votants	165 voix
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre en voix de votes blancs	14 voix
Nombre en voix de suffrages exprimés	151 voix
Majorité absolue	77 voix

Ont obtenu :

- DOUCHET Arnaud                    61 voix
- GOMES Stéphane                    87 voix
- PETIT Dany                            2 voix
- WALIGORA Jean-Luc                1 voix

Monsieur GOMES Stéphane, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Vice-Président et a immédiatement pris ses fonctions.

## ELECTION DES QUINZE MEMBRES DU BUREAU

*Il est demandé une suspension de séance.*

*La séance est suspendue par les assesseurs à 20 h 20.*

*La séance est reprise à la demande des assesseurs à 20 h 28*

Selon les mêmes règles que pour l'élection du Président, Monsieur DURIEUX François sollicite les candidatures pour les quinze membres.

Quinze membres se déclarent.

Les quinze membres qui se sont déclarés candidats ont été élus à l'unanimité et immédiatement installé :

- Alain MICHEL
- Didier PATTE
- Yves DOUAY
- Philippe BERNARD
- Patrick BLOCKLET
- Jacques MASSET
- Philippe BELLAREDJ
- Philippe MAUGER
- Stéphane COLOMBEL
- Francis PETIT
- Dominique DUFOSSE
- Michel DUHAUTOY
- Sébastien HENQUENET
- Arnaud DOUCHET
- Alain DESBUREAUX

LE BUREAU du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau Picard Nord est donc constitué comme suit :

Président	François DURIEUX
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Jean-Michel MAGNIER
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Philippe PLAISANT
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Jean-Pierre CARLE
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Pascal PIOT
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Stéphane GOMES
Membre	Alain MICHEL
Membre	Didier PATTE
Membre	Yves DOUAY
Membre	Philippe BERNARD
Membre	Patrick BLOCKLET
Membre	Jacques MASSET
Membre	Philippe BELLAREDJ
Membre	Philippe MAUGER
Membre	Stéphane COLOMBEL
Membre	Francis PETIT
Membre	Dominique DUFOSSÉ
Membre	Michel DUHAUTOY
Membre	Sébastien HENQUENET
Membre	Arnaud DOUCHET
Membre	Alain DESBUREAUX

## B – LES DELIBERATIONS

### a) Désignation des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offre)

Monsieur le Président demande à l'assemblée de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur DURIEUX François rappelle que la CAO doit être composée du Président ainsi que de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Après appel de candidature et le vote, le Comité Syndical désigne, à l'unanimité, les membres de la CAO ainsi qu'il suit :

Membres de la Commission d'Appel d'Offres	
Président	François DURIEUX
Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Michel MAGNIER	Yves DOUAY
Jean-Pierre CARLE	Vincent PARMENTIER
Philippe PLAISANT	Jacques MASSET
Stéphane GOMES	Arnaud DOUCHET
Patrick BLOCKLET	Pascal PIOT

### b) Désignation d'un délégué élu au CNAS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Comité Syndical a décidé par délibération en date du 13 mars 2014, de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel, en adhérant au CNAS, à compter de la date de création de la Structure. Et a autorisé celui-ci à signer la convention d'adhésion.

Suite au renouvellement du Bureau, il s'avère nécessaire de désigner un délégué élu auprès du CNAS.

A été élu à l'unanimité, monsieur CRAMPON Laurent, membre du Bureau Syndical.

### c) Délégation de compétence du Comité Syndical au Président

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

- Que le Code Général des Collectivités Territoriale donne au Comité la possibilité de déléguer directement au Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions.
- Que vu les Statuts du SMIRTOM et notamment l'article 7,

Monsieur le Président propose au Comité que celui-ci lui délègue certaines attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration.

Sont citées :

- La réalisation des emprunts ;
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
- La conclusion et la révision de louages ;
- Les assurances ;
- L'acceptation de dons et legs ;
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ;
- La rémunération des frais et honoraires des avocats, notaires... ;
- Intenter au nom de syndicat des actions en justice ou défendre le syndicat ;
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de service ;
- Les demandes de subventions ;
- La signature des contrats de travail de droit privé et leurs avenants ;
- Le recrutement des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un agent momentanément indisponible, pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, ceci pour le bon fonctionnement du service,

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'accorder au Président les délégations et attributions citées ci-dessus.

### d) Fixation des Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

- Vu les articles L52-11-12, R5212-1 et R5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017

Etant donné que le SMIRTOM a une population totale de 44423 habitants (INSEE populations légales 2017 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Il est proposé :

- Pour le Président : 25.59 % de l'indice brut maximum, selon la tranche de population de 20 000 à 49 999
- Pour les Vice-Présidents : 10.24 % de l'indice brut maximum, selon la tranche de population de 20 000 à 49 999.

TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD

Fonction	Montant Mensuel brut	Pourcentage indice 1027
Président	995.30 €	25.59
1 <sup>er</sup> Vice-Président	398.27 €	10.24
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	398.27 €	10.24
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	398.27 €	10.24
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	398.27 €	10.24
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	398.27 €	10.24
<b>Total mensuel</b>	<b>2 986.65 €</b>	

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité les propositions présentées ci-dessus.

e) Tableau des effectifs permanents du Syndicat

Monsieur le Président informe l'assemblée que la publication d'un poste d'Ingénieur catégorie A contractuel à temps complet et l'inscription sur la liste d'aptitude de deux agents de maîtrise catégorie C suite à la promotion interne et il demande l'autorisation au Comité Syndical de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> octobre 2020
<b><u>Filière Administrative</u></b>	
<i>Agent Titulaire de catégorie B</i> Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe TC*	1
<i>Agent Titulaire de catégorie C</i> Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC*	1
<b><u>Filière Technique</u></b>	
<i>Agent contractuel de catégorie A</i> Ingénieur	1
<i>Agent titulaire de catégorie B</i> Technicien titulaire à temps complet	1
<b><u>Agents Titulaire de catégorie C</u></b>	
Agent de Maîtrise Principal TC*	4
Agent de Maîtrise TC	2
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe TC*	1
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC*	8
Adjoint Technique TC*	11
<b><u>Agent non titulaire de catégorie C</u></b>	
Adjoint Technique TC* en CDI	1
TOTAL	<b>31</b>

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le tableau des emplois permanents de la collectivité présenté par le Président.

f) Prime exceptionnelle COVID 19

Le président propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 au SMIRTOM du Plateau Picard Nord afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- Le montant de cette prime est plafonné à 1 000.00 €
- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

La prime plafonnée est proratisée en fonction du temps de présence pendant la période du 16 mars 2020 au 10 mai 2020. Il est appliqué un taux horaire de présence de 3.57 €/heure.

La prime exceptionnelle sera exonérée d'impôts sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.

Les modalités de versement (mois de paiement, ...)

Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

La proposition du Président est adoptée avec une abstention équivalente à 2 voix.

Monsieur DIMOFF Claude argumente son abstention sur le fait que cette prime soit exonérée des cotisations salariales qui creuse encore plus le déficit de la Sécurité Sociale. Cela représente des milliers d'euros détournés des caisses.

#### g) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Monsieur le Président expose à l'assemblée, que suite à un accroissement d'heures pour la collecte des bornes papiers cartons, il y a lieu de rémunérer l'agent chargé de la collecte de ces points d'apport volontaire. Et en l'état actuel, le SMIRTOM ne peut pas payer d'heures supplémentaires à ses agents car il n'y a pas de délibération prise en ce sens dans la Collectivité.

En effet, dans la situation sanitaire actuelle, les ventes en lignes ont explosé et les gens ont beaucoup de cartons bruns à jeter. La Préfecture avait demandé la fermeture de nos déchetteries et les cartons qui devaient être déposés dans celles-ci se sont retrouvés dans les bornes papiers cartons.

Le Président informe le Comité qu'il y a encore un stock de bornes qui attendent leur distribution mais il est difficile d'obtenir par les Mairies des lieux pour implanter de nouvelles colonnes papiers cartons dans leur Commune.

Monsieur BLOCKLET Patrick suggère que la communication qui se trouve sur les bornes papiers cartons soit plus explicite car il peut y avoir confusion quand on voit sur le bac l'image d'un carton.

Le Président explique que les gros cartons bruns ne vont pas dans les bornes papiers cartons car les producteurs n'ont pas payé la taxe et CITEO ne reverse pas de soutien sur cet emballage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

<b>Désignation des pièces</b>	<b>Référence de l'acte</b>
PV des Elections	PV du 21/09/2020
Détermination du nombre de Vice-Présidents et du nombre de Membres au Bureau	Délibération n° 20200921/01
Composition du nouveau Bureau	Délibération n° 20200921/02
Election de la Commission d'Appel d'Offres	Délibération n° 20200921/03
Election du Délégué Elu au CNAS	Délibération n° 20200921/04
Les délégations du Comité Syndical au Président	Délibération n° 20200921/05
Délégation de fonction aux Vice-Présidents	AR du 21/09/2020
Modification du tableau des effectifs permanents du SMIRTOM du PPN	Délibération n° 20200921/06
Recrutement d'un agent contractuel	Délibération n° 20200921/07
Création de deux postes d'agents de maîtrise territoriaux	Délibération n° 20200921/08
Prime exceptionnelle COVID 19	Délibération n° 20200921/9
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)	Délibération n° 20200921/10
Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents	Délibération n° 20200921/11

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,